

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET DES LIBERTÉS LOCALES**

Arrêté du 29 avril 2004 portant approbation des modifications apportées aux statuts d'un établissement d'utilité publique

NOR : INTA0400327A

Par arrêté du ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales en date du 29 avril 2004, sont approuvées les modifications apportées aux statuts (1) de l'association reconnue d'utilité publique dite « Association arménienne d'aide sociale », dont le siège est à Paris.

(1) Les statuts peuvent être consultés à la préfecture du siège social.

Arrêté du 29 avril 2004 portant approbation des modifications apportées aux statuts et au titre d'un établissement d'utilité publique

NOR : INTA0400330A

Par arrêté du ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales en date du 29 avril 2004, sont approuvées les modifications apportées aux statuts (1) et au titre de l'association reconnue d'utilité publique dite « Association des anciens élèves du collège de Chartres », dont le siège est à Chartres (Eure-et-Loir), qui s'intitulera désormais « Association des anciens élèves des lycées Marceau et Hélène Boucher de Chartres ».

(1) Les statuts peuvent être consultés à la préfecture du siège social.

Arrêté du 29 avril 2004 portant approbation des modifications apportées aux statuts d'un établissement d'utilité publique

NOR : INTA0400331A

Par arrêté du ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales en date du 29 avril 2004, sont approuvées les modifications apportées aux statuts (1) de l'association reconnue d'utilité publique dite « Association nationale d'action sociale des personnels de la police nationale et du ministère de l'intérieur (ANAS) », dont le siège est à Paris.

(1) Les statuts peuvent être consultés à la préfecture du siège social.

Arrêté du 29 avril 2004 portant approbation des modifications apportées aux statuts et au titre d'un établissement d'utilité publique

NOR : INTA0400332A

Par arrêté du ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales en date du 29 avril 2004, sont approuvées les modifications apportées aux statuts (1) et au titre de l'association reconnue d'utilité publique dite « Naître et vivre. Fédération nationale des associations pour l'étude et la prévention de la mort

subite du nourrisson », dont le siège est à Paris, qui s'intitulera désormais « Naître et vivre - Association pour l'étude et la prévention de la mort subite du nourrisson ».

(1) Les statuts peuvent être consultés à la préfecture du siège social.

Arrêté du 29 avril 2004 portant approbation des modifications apportées aux statuts d'un établissement d'utilité publique

NOR : INTA0400333A

Par arrêté du ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales en date du 29 avril 2004, sont approuvées les modifications apportées aux statuts (1) de l'association reconnue d'utilité publique dite « Equipes enseignantes », dont le siège est à Paris.

(1) Les statuts peuvent être consultés à la préfecture du siège social.

Arrêté du 4 mai 2004 portant agrément d'un fournisseur de système photographique destiné à la prise de photographies d'identité

NOR : INTD0400337A

Le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales,

Vu l'arrêté du 7 mai 1999 relatif à l'apposition des photographies d'identité sur les documents d'identité, les titres de voyage, les titres de séjour et les permis de conduire ;

Vu la décision du 7 mai 1999 habilitant le Laboratoire national d'essais (LNE), 1, rue Gaston-Boissier, 75015 Paris, à établir une attestation certifiant la conformité du système photographique produit par un fournisseur.

Arrête :

Art. 1^{er}. - La société Sony France, 20-26, rue Morel, 92110 Clichy, est agréée pour le système photographique papier Sony UPC-R46A, imprimante à sublimation thermique Sony UP-DR100 (attestation de conformité n° 05/09/01) afin de produire des photographies d'identité.

Art. 2. - Le directeur des libertés publiques et des affaires juridiques au ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 mai 2004.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur des libertés publiques
et des affaires juridiques*
S. FRACCI

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Décret du 10 mai 2004 portant réduction du polygone d'isolement de l'ex-établissement du matériel de l'armée de terre de Thouars sis sur le territoire des communes de Louzy, Saint-Léger-de-Montbrun et Thouars (Deux-Sèvres)

NOR : DEFS0400480D

Par décret en date du 10 mai 2004, les limites du polygone d'isolement de l'ex-établissement du matériel de l'armée de

terre de Thouars, sis sur le territoire des communes de Louzy, Saint-Léger-de-Montbrun et Thouars (Deux-Sèvres), sont modifiées.

Le plan annexé au dit décret (1) indique les nouvelles limites du polygone d'isolement.

Le décret du 11 mai 1973 portant extension du polygone d'isolement d'un entrepôt de munitions est abrogé.

(1) Ce plan peut être consulté à l'établissement du génie de Limoges (quartier Beaublanc).